

FORMATIONS TECHNIQUES



FIABLE | CONFORTABLE | RESPONSABLE | SERVIABLE

A++

HARGASSNER
CRÉATEUR DE CHALEUR



Sommaire

- 3 HARGASSNER,
Créateur de chaleur
- 4 Devenez Installateur Qualifié
- 5 Financer ma formation
technique
- 5 Organisme de formation agréé
RGE Qualibois et Qualisol
- 6 Bois énergie
- 7 Qualification Granulés
- 8 Qualification Bûches
- 9 Qualification Plaquettes
- 10 Mise à jour
- 11 Conditions générales
de ventes



HARGASSNER, Créateur de chaleur

Des produits de qualité et performants tournés vers le mix énergétique

Nos chaudières à bois et pompes à chaleur de 5 à 2500 kW, capteurs solaires thermiques, accessoires et équipements périphériques HARGASSNER permettent de répondre à tous les besoins de chauffage. Nos solutions sont fiables et faciles d'entretien pour assurer votre confort.

Hauts de gamme, les produits HARGASSNER se sont vu décerner de nombreux prix pour leurs prouesses techniques.



Le label
du chauffage
au bois



Notre motivation : votre satisfaction

L'entreprise familiale autrichienne, forte de 40 ans d'expérience, assure la production de 30 000 chaudières par an commercialisées à travers le monde.

Avec plus de 160 de collaborateurs en France, HARGASSNER est au service de ses clients au quotidien.

✓ Réseau de
8 concessionnaires

✓ Organisme de formation
certifié Qualiopi

✓ Service dédié
Aides CEE

✓ **+3000**
installateurs
partenaires

Devenez installateur qualifié

Devenez autonome dans la conception, la réalisation et l'entretien d'une installation HARGASSNER grâce à nos formations techniques.

La garantie d'une formation professionnelle

Vous développerez vos compétences et vos connaissances concernant le bois énergie et les chaudières HARGASSNER selon le combustible utilisé.

Nos formations sont disponibles dans toutes les concessions HARGASSNER France.



Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action de formation suivante : ACTIONS DE FORMATION

Bois énergie

Formation initiale pour les nouveaux installateurs dans le chauffage bois énergie.

- ✓ Notre vision du bois énergie
- ✓ Réglementation et conception
- ✓ Nos produits et nos services

1 jour (7 heures)

Qualifications

Perfectionnement par combustible (granulés, bûches, plaquettes).

- ✓ Dimensionnement, conception
- ✓ Mise en service et entretien
- ✓ SAV et session pratique en atelier

- + Valable 2 ans
- + A renouveler avec « Mise à jour »

2 jours (14 heures)

Mise à jour

Renouvellement des qualifications à faire tous les 2 ans.

- ✓ Nouveautés
- ✓ Conseils techniques
- ✓ Rappel des fondamentaux

- + Valable 2 ans

1 jour (7 heures)



Financer

ma formation technique

Comment financer ma formation ?

HARGASSNER facilite votre montée en compétence en proposant des formations éligibles à une prise en charge par les OPCO (Opérateurs de compétences) ou les FAF (Fonds d'Assurance Formation). Ces structures collectent les fonds versés par les entreprises en faveur de la formation professionnelle.

Comment faire une demande de subrogation ?

La subrogation de financement est le paiement de la formation total et direct au centre de formation par votre OPCO. Pour cela, il est nécessaire de prendre contact directement avec votre OPCO. Afin de valider la demande de subrogation, nous devons recevoir un accord de prise en charge de votre OPCO avant la formation.

Est-ce que je peux utiliser mon CPF pour les formations techniques HARGASSNER ?

Non, les formations HARGASSNER ne sont pas prises en charge par le CPF (Compte Personnel de Formation).

Comment réaliser ma demande de prise en charge de la formation ?

Afin de réaliser une demande de prise en charge pour les formations techniques HARGASSNER, il vous suffit de réaliser une demande directement sur l'espace personnel de votre OPCO ou FAF.

Les documents à fournir avant la formation pour sa prise en charge sont :

- ✓ Programme de formation
- ✓ Convention signée
- ✓ Devis

Les documents à fournir après la formation afin de finaliser votre dossier et recevoir le financement sont :

- ✓ Facture d'HARGASSNER avec la mention acquittée
- ✓ Feuille d'émargement signée par le stagiaire et le formateur
- ✓ Attestation de formation

Notre service formation vous accompagne dans ces démarches, n'hésitez pas à les contacter.

592

participants

86,8 %

de réussite

96 %

de satisfaction stagiaires

Chiffres clés depuis 2023.

Faites votre inscription en ligne dès maintenant !



Organisme de formation agréé RGE Qualibois et Qualisol



Un formateur agréé Qualit'EnR vous apporte les connaissances nécessaires aux installations de chauffage bois et solaire selon la réglementation en vigueur.

La qualification RGE assure de la qualité de votre prestation à vos clients. Ils peuvent bénéficier des aides financières afin de faciliter leur transition énergétique.

Une partie des concessions HARGASSNER France accueille les formations RGE.

Renseignez-vous sur notre site internet hargassner.com ou sur notre catalogue de formation en ligne catalogue.hargassner-france.com

- ✓ **Qualibois Eau**
Équipement biomasse vecteur eau
- ✓ **Qualisol CESI**
Chauffe-eau solaire individuel (plateforme mobile agréée)
- ✓ **Qualisol SSC**
Système solaire combiné

Formation technique HARGASSNER <70 kW

Bois énergie

Objectifs

- ✓ Découvrir le bois énergie et nos produits
- ✓ Maîtriser les réglementations des chaufferies bois
- ✓ Dimensionner et concevoir une installation avec la gamme HARGASSNER
- ✓ Utiliser les outils SAV HARGASSNER



1 jour
Soit 7 heures



240 € TTC
200 € HT (TVA 20 %)

- Fondamentaux
- Perfectionnement

Programme

Présentation du groupe HARGASSNER

- HARGASSNER : une marque autrichienne
- Le réseau HARGASSNER en France

Notre vision du bois énergie

- Les combustibles
- Contexte énergétique mondial

Réglementation des installations bois <70 kW

- Normes et réglementations des chaufferies bois
- Entretien et fumisterie

Dimensionner une installation bois énergie <70 kW

- Dimensionner une chaudière et le ballon tampon

Concevoir une installation bois énergie <70 kW

- Adapter l'installation à l'environnement existant
- Concevoir et implanter le stockage de combustible
- Découverte des modules de régulation et des accessoires hydrauliques

Services HARGASSNER

- Dossiers administratifs pour les primes VIVROBOIS
- Espace PRO HARGASSNER
- Application smartphone HARGASSNER

Régulation

- Découverte de la régulation Smart Touch et Touch'Tronic

Outils SAV

- Découverte du référentiel de pièces détachées : ETK
- Assistance aux opérations de maintenance : HargaService

Moyens pédagogiques & techniques

- Exposés à l'aide de documents PowerPoint diffusés par vidéo projection
- Exercices tout au long de la session de formation
- Clé USB avec les documents présentés en formation

Pour aller plus loin

Obtenez les qualifications HARGASSNER

Qualification granulés <70 kW - 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC
Qualification bûches <70 kW- 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC
Qualification bois déchiqueté <70 kW - 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC

Public concerné

Installateurs d'équipements de fumisterie et de chauffage courant

Prérequis

Connaissances en installation de chauffage courant

Évaluation

QCM de validation des connaissances acquises (mini 12/20) – Attestation individuelle

Formateurs

Formateurs HARGASSNER

Matériel

Calculatrice
Smartphone ou tablette connectés

Accessibilité PSH

Contactez le référent handicap au 04 75 36 73 67

Délais et modalités d'accès

- Inscription jusqu'à 15 jours avant le début de la formation à l'adresse formation.hf@hargassner-france.com
- Règlement à l'inscription par chèque ou virement bancaire

Formation technique HARGASSNER <70 kW

Qualification granulés

Objectifs

- ✓ Découvrir notre gamme de chaudières à granulés <70kW
- ✓ Dimensionner et implanter une chaudière à granulés <70 kW
- ✓ Entretien et mettre en service une chaudière à granulés <70 kW
- ✓ Obtenir la Qualification granulés HARGASSNER



2 jours
Soit 14 heures



480€ TTC
400 € HT (TVA 20%)

- Fondamentaux
- Perfectionnement

Public concerné

Installateurs d'équipements de fumisterie et de chauffage bois

Prérequis

Le stagiaire maîtrise l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage bois

Le stagiaire a effectué la formation HARGASSNER «Bois énergie» ou connaît le bois énergie

Évaluation

QCM de validation des connaissances acquises (mini 12/20) – Attestation individuelle

Formateurs

Formateurs HARGASSNER

Matériel

Équipement de Protection Individuelle
Calculatrice
Smartphone ou tablette connectés

Accessibilité PSH

Contactez le référent handicap au 04 75 36 73 67

Délais et modalités d'accès

- Inscription jusqu'à 15 jours avant le début de la formation à l'adresse formation.hf@hargassner-france.com
- Règlement à l'inscription par chèque ou virement bancaire

Programme

JOUR 1

Présentation granulés

- Le combustible granulé
- Notre gamme de chaudières à granulés HARGASSNER

Dimensionnement et implantation d'une chaudière à granulés <70 kW

- Implanter une chaudière granulé et ses accessoires
- Dimensionner et concevoir le silo

Principe de fonctionnement d'une chaudière à granulés <70 kW

- Régulation, appareils associés et connectivité
- Paramétrage d'une installation
- Mise en Service

JOUR 2

Atelier SAV et entretien

- Notice d'entretien et livret de service des chaudières à granulés
- Fiche d'entretien, pièces détachées et SAV
- Session en atelier

Moyens pédagogiques & techniques

- Exposés à l'aide de documents PowerPoint diffusés par vidéo projection
- Exercices tout au long de la session de formation
- Clé USB avec les documents présentés en formation
- Travaux pratiques sur des chaudières HARGASSNER et pupitres de formation

Pour aller plus loin

Obtenez les qualifications HARGASSNER :

Qualification bûches <70 kW- 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC

Qualification bois déchiqueté <70 kW - 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC



Formation technique HARGASSNER <70 kW

Qualification bûches

Objectifs

- ✓ Découvrir notre gamme de chaudières à bûches <70kW
- ✓ Dimensionner et implanter une chaudière à bûches <70 kW
- ✓ Entretien et mettre en service une chaudière à bûches <70 kW
- ✓ Obtenir la Qualification bûches HARGASSNER



2 jours
Soit 14 heures



480€ TTC
400 € HT (TVA 20%)

- Fondamentaux
- Perfectionnement

Public concerné

Installateurs d'équipements de fumisterie et de chauffage bois

Prérequis

Le stagiaire maîtrise l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage bois

Le stagiaire a effectué la formation HARGASSNER «Bois énergie» ou connaît le bois énergie

Évaluation

QCM de validation des connaissances acquises (mini 12/20) – Attestation individuelle

Formateurs

Formateurs HARGASSNER

Matériel

Équipement de Protection Individuelle
Calculatrice
Smartphone ou tablette connectés

Accessibilité PSH

Contactez le référent handicap au 04 75 36 73 67

Délais et modalités d'accès

- Inscription jusqu'à 15 jours avant le début de la formation à l'adresse formation.hf@hargassner-france.com
- Règlement à l'inscription par chèque ou virement bancaire

Programme

JOUR 1

Présentation bûche

- Le combustible bûche
- Notre gamme de chaudières à bûches HARGASSNER

Dimensionnement et implantation d'une chaudière à bûches <70 kW

- Implanter une chaudière à bûches et ses accessoires
- Dimensionner le volume tampon

Principe de fonctionnement d'une chaudière à bûches <70 kW

- Régulation, appareils associés et connectivité
- Paramétrage d'une installation
- Mise en Service

JOUR 2

Atelier SAV et entretien

- Notice d'entretien et livret de service des chaudières à bûches <70 kW
- Fiche d'entretien, pièces détachées et SAV
- Session en atelier

Moyens pédagogiques & techniques

- Exposés à l'aide de documents PowerPoint diffusés par vidéo projection
- Exercices tout au long de la session de formation
- Clé USB avec les documents présentés en formation
- Travaux pratiques sur des chaudières HARGASSNER et pupitres de formation

Pour aller plus loin

Obtenez les qualifications HARGASSNER :

Qualification granulés <70 kW - 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC

Qualification bois déchiqueté <70 kW - 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC



Formation technique HARGASSNER <70 kW

Qualification plaquettes

Objectifs

- ✓ Découvrir notre gamme de chaudière à plaquettes <70kW
- ✓ Dimensionner et implanter une chaudière à plaquettes <70 kW
- ✓ Entretien et mettre en service une chaudière à plaquettes <70 kW
- ✓ Obtenir la Qualification plaquettes HARGASSNER



2 jours
Soit 14 heures



480€ TTC
400 € HT (TVA 20%)

- Fondamentaux
- Perfectionnement

Public concerné

Installateurs d'équipements de fumisterie et de chauffage bois

Prérequis

Le stagiaire maîtrise l'installation des équipements de fumisterie et de chauffage bois

Le stagiaire a effectué la formation HARGASSNER «Bois énergie» ou connaît le bois énergie

Évaluation

QCM de validation des connaissances acquises (mini 12/20) – Attestation individuelle

Formateurs

Formateurs HARGASSNER

Matériel

Équipement de Protection Individuelle
Calculatrice
Smartphone ou tablette connectés

Accessibilité PSH

Contactez le référent handicap au 04 75 36 73 67

Délais et modalités d'accès

- Inscription jusqu'à 15 jours avant le début de la formation à l'adresse formation.hf@hargassner-france.com
- Règlement à l'inscription par chèque ou virement bancaire

Programme

JOUR 1

Présentation de la plaquette

- Le combustible plaquette/bois déchiqueté
- Notre gamme de chaudières à plaquettes HARGASSNER

Dimensionnement et implantation d'une chaudière à plaquettes <70 kW

- Implanter une chaudière à bois déchiqueté
- Dimensionner et concevoir un silo à plaquettes
- Définir le système de remplissage du silo

Principe de fonctionnement d'une chaudière à plaquettes <70 kW

- Régulation, appareils associés et connectivité
- Paramétrage d'une installation
- Mise en Service

JOUR 2

Atelier SAV et entretien

- Notice d'entretien et livret de service des chaudières à plaquettes
- Fiche d'entretien, pièces détachées et SAV
- Session en atelier

Moyens pédagogiques & techniques

- Exposés à l'aide de documents PowerPoint diffusés par vidéo projection
- Exercices tout au long de la session de formation
- Clé USB avec les documents présentés en formation
- Travaux pratiques sur des chaudières HARGASSNER et pupitres de formation

Pour aller plus loin

Obtenez les qualifications HARGASSNER

Qualification granulés <70 kW - 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC

Qualification bûches <70 kW- 2 jours soit 14 heures - 480€ TTC



Formation technique HARGASSNER <70 kW

Qualification mise à jour

Objectifs

- ✓ Renouveler la qualification HARGASSNER
- ✓ Paramétrer les régulations des chaudières
- ✓ Comprendre et mettre en pratique les mises à jour logiciels
- ✓ Maîtriser les nouvelles technologies HARGASSNER
- ✓ Contrôler les acquis sur les produits HARGASSNER



1 jour
Soit 7 heures



240€ TTC
200 € HT (TVA 20%)

- Fondamentaux
- Perfectionnement

Public concerné

Installateurs d'équipements de fumisterie et de chauffage bois qualifiés HARGASSNER

Prérequis

Le stagiaire a obtenu une qualification HARGASSNER arrivée à son terme (valable 2 ans)

Évaluation

QCM de validation des connaissances acquises (mini 12/20) – Attestation individuelle

Formateurs

Formateurs HARGASSNER

Matériel

Équipement de Protection Individuelle
Calculatrice
Smartphone ou tablette connectés

Accessibilité PSH

Contactez le référent handicap au 04 75 36 73 67

Délais et modalités d'accès

- Inscription jusqu'à 15 jours avant le début de la formation à l'adresse formation.hf@hargassner-france.com
- Règlement à l'inscription par chèque ou virement bancaire

Programme

Solaire thermique

- Présentation de la gamme solaire HARGASSNER

Nouveauté régulation

- Rappel des mises à jour de programmes
- Nouveautés paramètres

SAV

- Explications codes erreurs

Préconisations tampons

- Charge tampon
- Importance des débits secondaires

Nouveautés produits

- Présentation des nouveautés produits HARGASSNER

Informations techniques et évolutions réglementaires

- Normes appareils <70kW
- Focus ventilation
- Entretien en chaufferie
- Fumisterie
- Réglementation «ventouse»

Paramètres régulations

- Manipulation et utilisation
- Schémas hydrauliques

Session en atelier

- Étanchéité des foyers

Moyens pédagogiques & techniques

- Exposés à l'aide de documents PowerPoint diffusés par vidéo projection
- Exercices tout au long de la session de formation
- Clé USB avec les documents présentés en formation
- Travaux pratiques sur des chaudières HARGASSNER et pupitres de formation

Conditions générales de ventes Formations HARGASSNER

IDENTITE DU PRESTATAIRE :

HARGASSNER France – 780, chemin des Persèdes – 07170 LAVILLEDIEU – Tél. : 0 475 367 367 – formation.hf@hargassner-france.com – SIRET 827 517 699 00019 – Numéro d'agrément : 84070138107 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION

La signature et l'envoi du bulletin d'inscription par le client à HARGASSNER France vaut commande d'un stage par le client. La commande entraîne l'acceptation des CGV, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le client adresse à HARGASSNER France son bulletin d'inscription par courriel, puis réalise un règlement par chèque ou par virement bancaire. Les modalités de paiement sont visées à l'article 3. Si un même client souhaite inscrire plusieurs stagiaires à un stage il devra adresser à HARGASSNER France un bulletin pour chaque stagiaire.

ARTICLE 2 : TRAITEMENT ET VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Les commandes sont traitées par HARGASSNER France par ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. S'il n'y a plus de possibilité pour la session demandée par le client pour un stage, HARGASSNER France s'engage à lui proposer d'autres sessions correspondantes dans la limite de ses possibilités. A réception du bulletin d'inscription, une convention de formation est adressée au client, conformément aux dispositions du code du travail. Un exemplaire de la convention doit être retournée à HARGASSNER France dûment complété et signé avant le début du stage. A défaut le stagiaire pourra se voir refuser l'accès à la formation. HARGASSNER France adresse au client, en temps utile, une convocation précisant les dates et horaires de la session, les coordonnées et le plan d'accès du lieu de la formation.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs sont exprimés en euros et hors taxes. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Ils incluent la documentation remise au participant. Les déjeuners pris en commun pendant la formation sont inclus. Ils n'incluent pas les frais d'hébergement éventuel. Le règlement s'effectue comptant sans escompte, à la commande, par virement ou par chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France et adressé à HARGASSNER France. Le chèque sera remis à l'encaissement 10 jours ouvrés avant le début du stage. HARGASSNER France ne sera pas tenu à la fourniture du stage, objet de la commande, tant que le prix du stage ne lui aura pas été réglé en totalité. Une facture est établie par HARGASSNER France et est adressée au client avec la mention « acquittée » à l'issue du stage. En cas de non-paiement des factures à l'échéance, des pénalités de retard, d'un montant égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront automatiquement et de plein droit acquises par HARGASSNER France sur simple demande. En cas de défaillance du client laissé à l'appréciation de HARGASSNER France, les éventuelles autres échéances deviendront immédiatement exigibles. En outre, tout retard de paiement donnera lieu à l'application de l'indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement, conformément aux articles L441-3, L441-6 et D441-5 du Code du Commerce.

3.1 Règlement par un OPCO

Les formations proposées par HARGASSNER France peuvent être prises en charge par un OPCO. En cas de règlement effectué par ce dernier, il appartient au client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme de formation dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. L'accord de la prise en charge de l'OPCO doit nous parvenir AVANT le début de la formation. Si l'accord de la prise en charge ne nous parvient pas au 1er jour de la formation, HARGASSNER France se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais au client. Dans l'hypothèse où l'organisme concerné ne prendrait pas en charge la part lui incombant, tel qu'il l'avait initialement prévu avec le client, celui-ci prendra en charge la totalité des frais de stage.

ARTICLE 4 : ANNULATION / ABSENCE

4.1 Annulation par le client

Les demandes d'annulation de stage doivent être formulées par écrit et adressées à HARGASSNER France par courriel ou par courrier. En cas de demande d'annulation parvenant à HARGASSNER France, plus de

10 jours ouvrés avant la date de début de session à laquelle le stagiaire devait assister, le client sera remboursé de la totalité du montant du stage; En cas d'annulation parvenant à HARGASSNER FRANCE moins de 10 jours ouvrés avant la date de début de session, la totalité du montant de la formation sera refacturée hors raisons médicales ou force majeure dûment reconnue. Ces conditions ne s'appliquent pas lorsque le client désigne un remplaçant pour assister à la session concernée à la place du stagiaire empêché. Toutes modifications doivent être communiquées à HARGASSNER France. Le client ne pourra en aucun cas prétendre au remboursement partiel ou total du montant du stage dans l'hypothèse où le stagiaire n'assisterait pas à la totalité de la session. (jours ouvrés : du lundi au vendredi).

4.2 Annulation par HARGASSNER FRANCE

HARGASSNER France se réserve la possibilité d'annuler une formation 7 jours ouvrés avant la date de début de ladite session si le nombre de participants minimum de 5 stagiaires inscrits n'est pas atteint. Un courriel précisant les dates de sessions de remplacement est adressé au client. L'inscription pourra par conséquent être maintenue pour une date ultérieure. Dans le cas où le stagiaire ne pourrait assister à la session de remplacement prévue par HARGASSNER France, le client pourra se faire rembourser l'intégralité de la somme déjà versée dans la mesure où il aura fait connaître l'impossibilité du stagiaire de participer à la session de remplacement. Passé le délai de 7 jours ouvrés cité ci-dessus, si un événement exceptionnel et imprévisible empêchait la tenue de la formation, HARGASSNER France s'obligerait, par tous les moyens possibles, de maintenir la formation prévue. Si cela s'avérait strictement impossible, HARGASSNER France repositionnerait une formation dans les meilleurs délais.

ARTICLE 5 : REGLEMENT INTERIEUR

Les stagiaires s'engagent à respecter les règles d'hygiène, sécurité et discipline présentées dans le règlement intérieur de HARGASSNER France remis avec les conditions générales de vente et le bulletin d'inscription.

ARTICLE 6 : INFORMATIQUES & LIBERTES / DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 ainsi qu'en conformité avec le Règlement Européen n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les informations personnelles collectées sont utilisées par HARGASSNER France soit dans le cadre de la mise en œuvre des services liés à l'inscription du stagiaire (leur conservation est de 10 ans), soit pour l'envoi de newsletters (leur conservation est de 2 ans). Elles ne font l'objet d'aucune communication à des tiers. Chaque client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles. Pour exercer ce droit, nous contacter par courrier ou par mail.

ARTICLE 7 : DOCUMENT DE STAGE / DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les documents remis aux stagiaires pendant la formation constituent un support technique au stage. Leurs diffusions ou reproductions en dehors du stage sont formellement interdites. Les clients et stagiaires s'interdisent donc toute reproduction ou exploitation des dits documents, support écrits, études...etc. Tout enregistrement sur support vidéo, audio ou photographique est interdit sauf autorisation préalable écrite du responsable.

ARTICLE 8 : ATTESTATION DE PRESENCE

L'attestation de fin de formation du stagiaire et la feuille d'émargement sont adressées au client en fin de stage.

ARTICLE 9 : CONTESTATION

Si un différend survenait, HARGASSNER France et son client mettrait tout en œuvre pour le régler de façon amiable. A défaut, le règlement du litige sera de la compétence du tribunal de commerce de Privas.

ARTICLE 10 : EVALUATION

Le stagiaire devra justifier de son identité auprès de l'organisme de formation, au moment de l'évaluation de la formation. Cette vérification sera faite par le formateur ou un membre de l'équipe pédagogique.

HARGASSNER

CRÉATEUR DE CHALEUR

